



Mémoire de la FNEEQ-CSN

Dans le cadre des consultations sur le rapport sur l'état des besoins en
enseignement supérieur

Présenté au Conseil supérieur de l'éducation

Avril 2026

Présentation de la FNEEQ

La [Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec \(FNEEQ\)](#) a été fondée en 1969. Elle compte plus d'une centaine de syndicats et représente plus de 40 000 membres dans 45 syndicats d'enseignant·es de cégep, dans 49 syndicats d'établissement d'enseignement privé, dans 12 syndicats de chargé·es de cours universitaires et trois syndicats d'étudiant·es salarié·es. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation. Elle représente ainsi 85 % des enseignant·es des collèges, 80 % des chargé·es de cours universitaires du Québec ainsi que près de 6 000 étudiant·es salarié·es des universités, ce qui en fait l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

Rédaction
Benoît Lacoursière, président

Révision
Comité exécutif, FNEEQ-CSN

Adoption
Bureau fédéral, 9 et 10 avril 2026

Table des matières

1. De votre point de vue, quels sont les trois principaux enjeux auxquels l'enseignement supérieur québécois est confronté? Expliquez brièvement pourquoi.	2
L'intelligence artificielle : un encadrement éthique nécessaire à tous les niveaux.....	2
La collégialité et la liberté académique : à protéger et à valoriser	3
L'équité, la diversité et l'inclusion : lutter contre les systèmes de discrimination	4
2. Comment votre organisation adapte-t-elle ses pratiques pour faire face au contexte de crises multiples?.....	6
Intelligence artificielle et transformation de la profession enseignante	6
Liberté académique.....	7
EDI (équité, diversité, inclusion)	7
Les changements climatiques	8
3. Quels obstacles devraient-êtré levés pour faciliter l'adaptation de votre organisation face aux changements évoqués?	9
Absence de volonté politique	9
Financement insuffisant.....	9
Des infrastructures vétustes	10
Redistribuer les richesses.....	10
4. MÉDIAGRAPHIE THÉMATIQUE.....	11

1. De votre point de vue, quels sont les trois principaux enjeux auxquels l'enseignement supérieur québécois est confronté? Expliquez brièvement pourquoi.

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) présente ici son mémoire de façon complémentaire à celui de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ainsi, nous adhérons à l'analyse présentée par notre centrale syndicale. Dans le cadre de ce mémoire, nous allons nous attarder sur trois enjeux qui nous semblent fortement préoccupants, à savoir l'encadrement éthique de l'intelligence artificielle, la protection et la valorisation de la liberté académique, ainsi que les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous y reviendrons dans la section 3, mais nous devons affirmer dès maintenant que, pour affronter les grands enjeux en enseignement supérieur, il faudra du courage politique et des moyens financiers conséquents.

L'intelligence artificielle : un encadrement éthique nécessaire à tous les niveaux

Bien que nous ayons sonné l'alarme dès le printemps 2023, notamment dans le cadre du rapport *Intelligence artificielle en éducation. De la mission à la démission sociale : replaçons l'humain au cœur de l'enseignement*¹ quant aux conséquences probables de la généralisation de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle, il s'avère que les efforts d'encadrement de cette technologie sont insuffisants. Aussi, on doit souligner le travail accompli par le Conseil supérieur de l'éducation et la Commission d'éthique en science et technologie dans le cadre du rapport *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*², lequel a été central dans la création de l'Instance nationale de concertation sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur. Ce n'est toutefois qu'à la rentrée scolaire de l'automne 2025 qu'a été publié un *cadre de référence*³. Les orientations ministérielles misent sur la formation et le soutien à certaines pratiques, mais leur déploiement s'avère considérablement en retard sur les besoins du personnel enseignant.

Il s'avère aussi que la technologie s'implante rapidement dans les pratiques pédagogiques et au sein des établissements et ses effets sont souvent délétères, comme en témoigne le *reportage de Radio-Canada*⁴ publié au début de l'année 2026.

¹ Comité école et société, FNEEQ-CSN, *Intelligence artificielle en éducation. De la mission à la démission sociale : replaçons l'humain au cœur de l'enseignement* [en ligne] https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2023-05-05-Rapport-IA_VFINALE_3_JA.pdf (page consultée le 12 mars 2026)

² Conseil supérieur de l'éducation et CEST, *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*, [en ligne] <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/50-0566-RP-IA-generative-enseignement-superieur-enjeux-ethiques.pdf> (page consultée le 12 mars 2026).

³ Ministère de l'Enseignement supérieur, *Déploiement et intégration de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur – cadre de référence issu des travaux de l'instance de concertation nationale sur l'IA en enseignement supérieur*, [en ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/enseignement-superieur/cadre-reference-travaux-instance-ia-es.pdf> (page consultée le 12 mars 2026).

⁴ Fannie Bussièrès McNicoll, Nicholas De Rosa et Jeff Yates, « Sondage exclusif : un étudiant sur trois transgresse les règles à l'aide de l'IA, 28 janvier 2026, [en ligne] <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/15239/sondage-intelligence-artificielle-ia-universite-cegep-etudiants> (page consultée le 12 mars 2026).

On y apprend notamment que les tiers des personnes étudiantes sondées admettent utiliser l'IA en contravention avec les règles. Au-delà de l'enjeu de la tricherie, de plus en plus de personnes et d'organismes s'inquiètent, à juste titre, de l'impact sur la capacité d'apprentissage (les concepts de délestage ou de décharge cognitive sont de plus en plus privilégiés pour exposer les risques sur le développement des apprentissages profonds) et, ultimement, sur la valeur des diplômes accordés.

On constate que les données sur l'utilisation de l'IA dans l'enseignement supérieur se font rares et qu'elles ne suivent pas l'évolution de la technologie. Il serait pertinent de faire une veille continue et globale du phénomène afin de pouvoir développer un encadrement et des balises évolutifs.

Il est important de poursuivre les efforts d'encadrement de l'IA au niveau des établissements et au niveau ministériel. L'État québécois doit aussi donner suite aux recommandations du conseil de l'Innovation favorisant un encadrement législatif de la technologie, tout comme l'État fédéral doit aussi la réglementer.

La collégialité et la liberté académique : à protéger et à valoriser

Dans un contexte de remise en cause de la science et de la polarisation des opinions, il nous semble impératif de poursuivre les efforts pour mieux protéger la liberté académique et la valoriser. À notre avis, la promotion de la liberté académique s'avère une solution centrale pour permettre le dialogue constructif, à la fois dans les établissements de l'enseignement supérieur et dans la société québécoise.

Si le Québec est un pionnier à ce sujet avec la *Loi sur la liberté académique en milieu universitaire*, il reste qu'elle ne couvre pas certains angles morts ou qu'elle ne trouve pas toute son application. Ainsi, plusieurs établissements universitaires ne se sont pas conformés à l'obligation d'organiser des activités de sensibilisation sur la liberté académique⁵. On dénote également que des enseignant-es à statut précaire ou contractuel hésitent à recourir aux mécanismes de protection de la liberté académique prévus par la loi ou leurs conventions collectives par crainte de représailles mettant en cause leur lien d'emploi. Finalement, les pressions financières, notamment par la recherche privée, sur les établissements d'enseignement supérieur sont aussi des menaces considérables à l'encontre de la liberté académique.

Ajoutons à cela que, malgré l'ajout d'une annexe à la convention collective des enseignant-es de cégep en 2021, les cégeps et les établissements collégiaux privés ne sont pas assujettis à la Loi sur la liberté académique, bien qu'ils appartiennent au domaine de l'enseignement supérieur.

⁵Zacharie Goudreault, « Une poignée de plaintes pour atteinte à la liberté universitaire dans les établissements québécois », *Le Devoir*, 3 janvier 2026, [en ligne] <https://www.ledevoir.com/actualites/education/945177/poignee-plaintes-atteinte-liberte-universitaire-etablissements-quebecois> (page consultée le 12 mars 2026) ; Christine Gauthier, FNEEQ, « À quoi sert la loi québécoise sur la liberté académique dans les universités », *Le journal de Montréal*, 10 février 2026, [en ligne] <https://www.journaldemontreal.com/2026/02/10/a-quoi-sert-la-loi-quebecoise-sur-la-liberte-academique-dans-les-universites> (page consultée le 12 mars 2026).

Cette situation porte flanc à des entraves à la liberté académique, comme nous l'avons constaté à l'hiver 2025 avec le déclenchement d'une enquête par l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur dans les cégeps Vanier et Dawson, provoquant un effet dissuasif⁶ sur le personnel enseignant quant à leur capacité d'aborder des sujets délicats ou polarisants, tel que le génocide en cours en Palestine. D'ailleurs, il s'avère régulièrement dans les établissements que la question palestinienne soit une exception à la liberté académique. En effet, sous des prétextes de sécurité, ou même pour éviter des « malaises », des pressions sont faites sur des membres des communautés collégiales ou universitaires afin d'éviter ou même interdire d'aborder la question palestinienne. Or, nous estimons qu'au contraire, l'enseignement supérieur a un rôle crucial à jouer pour analyser et expliquer les situations complexes et ainsi lutter contre la désinformation.

Mentionnons au passage que nous avons déjà souligné que la liberté académique est indissociable de la collégialité, laquelle est nécessaire pour en assurer le respect. Or, nous constatons régulièrement que ces mécanismes sont brimés par certaines administrations locales au nom d'impératifs de gestion.

L'équité, la diversité et l'inclusion : lutter contre les systèmes de discrimination

Au cours des dernières années, la FNEEQ-CSN s'est intéressée au débat sur les politiques et les mesures d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) présentes dans les établissements d'enseignement supérieur. En 2022, nous avons abordé la question des [étudiant·es en situation de handicap](#) (EESH). Nous avons approfondi notre travail dans le cadre de deux rapports publiés en 2024 et 2025 sur ce qu'il est convenu d'appeler la diversification des profils étudiants⁷.

Il est important de mentionner qu'au cours des dernières années, les appellations ont évolué. Par exemple, on parle maintenant régulièrement d'étudiant·es à besoin particulier (EBP), plutôt que de EESH regroupant des réalités aussi différentes que des étudiant·es neurodivergent·es ou des étudiant·es athlètes qui ont des besoins extrêmement diversifiés.

On constate aussi que l'inclusion est récupérée à des fins managériales, voire de marketing pour attirer des « *clientèles* » étudiantes. De plus, la logique juridique applicable à ces situations est principalement abordée sous l'angle des droits individuels (l'accommodement de l'individu) sans nécessairement remettre en cause les conditions d'étude et encore moins les inégalités systémiques.

⁶ Communément appelé *chilling effect*.

⁷ Comité école et société de la FNEEQ-CSN, *Diversification des profils étudiants – 1^{ère} partie – Cadre de réflexion* [en ligne] [Rapport présenté au bureau fédéral du 12 janvier 2024](#) et Comité école et société de la FNEEQ-CSN *Diversification des profils étudiants : pistes d'inclusion dans un système discriminant* [en ligne] [Rapport présenté et adopté au Conseil fédéral du 11 au 13 juin 2025](#) (pages consultées le 12 mars 2026).

Si on se réjouit d'une grande démocratisation de l'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur, il faut se méfier du phénomène de la *massification ségrégative* où certaines filières ne seraient restreintes, par exemple, qu'à des étudiant·es issu·es de certains systèmes scolaires (ex. : public sélectif, privé, etc.), d'une sélection faussée par un calcul injuste de la Cote de rendement au collégial (Cote R), de la provenance sociale, régionale ou de genre. Notons également que l'enseignement supérieur doit faire davantage d'efforts, et y mettre les moyens nécessaires, pour soutenir les étudiant·es qui éprouvent plus de difficultés, notamment quant à la maîtrise de la langue.

Plus spécifiquement, sur la cote de rendement au collégial, nous avons constaté que le mode de calcul de celle-ci implanté en 2017 engendre certaines inégalités et semble favoriser les groupes d'étudiant·es plus fort·es au secondaire et qui se retrouvent dans des groupes plus forts au collégial, diminuant ainsi les chances d'admission d'étudiant·es en provenance de groupes plus faibles au secondaire, mais ayant de bons résultats au cégep⁸. Nous estimons que cette méthode de calcul doit être révisée par le BCI en collaboration avec le milieu collégial.

À notre avis, il importe de développer une vision collective, sociétale de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. L'éducation et l'enseignement supérieur ne constituent pas des sphères séparées de la société et il importe de s'attaquer à la racine, c'est-à-dire, aux sources des systèmes de discrimination qui, notamment, limitent l'accès à l'enseignement supérieur : le capitalisme, le patriarcat, l'hétérosexisme, le racisme systémique, le capacitisme, etc. Ainsi, les systèmes d'éducation et d'enseignement supérieur ne peuvent être les seuls à lutter pour plus d'égalité dans le cadre d'une société profondément marquée par des inégalités sociales. Ainsi, pour lutter contre les inégalités présentes dans notre système scolaire, il importe de lutter contre les inégalités présentes dans la société. Encore faut-il que celles-ci soient reconnues par les autorités politiques⁹.

Notons, par ailleurs, que la FNEEQ-CSN appuie les efforts de rendre les milieux de travail plus représentatifs de la diversité de la société, notamment par l'adoption de programmes d'accès à l'égalité (PAE) et la création des comités à cet effet¹⁰. Rappelons que, selon les données de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), les cégeps souffrent d'un manque important de représentativité des enseignant·es issu·es des groupes racisés.

⁸ Caroline Frisco, Elsa Myotte et Guillaume Poliquin, *Formule révisée de la CRC : vraiment équitable ?*, [en ligne] https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Point-8_Cote-R-collegial_Presentation_CRC_CF_FNEEQ_04-12-19_v2.pdf (page consultée le 11 mars 2026).

⁹ On pense, à titre d'exemple, au refus de certains partis politiques de reconnaître l'impact de l'école à trois vitesses, aux niveaux primaire et secondaire ou à la négation de l'existence du racisme systémique.

¹⁰ Rapport du comité IDRSTE de la FNEEQ-CSN, *Portrait des difficultés que vivent les membres de la Fédération issus des groupes racisés, et de la représentativité de ces mêmes membres dans ses syndicats et leurs instances statutaires (décembre 2019)*, [en ligne] https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2019-12-040506_Rapport-comite-IDRSTE_portrait_CF.pdf (page consultée le 11 mars 2026).

2. Comment votre organisation adapte-t-elle ses pratiques pour faire face au contexte de crises multiples?

À titre d'organisation syndicale, notre mission est d'abord et avant tout de défendre les droits et les intérêts des membres que nous représentons. Notre travail se fait dans plusieurs dimensions, à savoir la négociation et l'application des conventions collectives, la concertation en milieu de travail (avec les directions des établissements, mais aussi avec l'ensemble des organisations représentatives des communautés collégiales et universitaires), la sensibilisation, l'information et la formation de nos membres ainsi que leur mobilisation, à la fois localement, mais aussi au niveau québécois. Comme Fédération syndicale nationale, notre travail consiste aussi à porter une voix politique auprès du gouvernement concernant les décisions structurelles qui touchent l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur.

Intelligence artificielle et transformation de la profession enseignante

Tel que mentionné précédemment, la FNEEQ a étudié le phénomène dès les balbutiements de ChatGPT, à l'automne 2022. Nous avons d'ailleurs participé à la consultation du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission d'éthique en science et technologie ainsi qu'aux travaux de l'instance nationale de concertation sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur. Nous y poursuivons notre travail de représentation.

La question des changements technologiques est également un enjeu de négociation et de concertation dans les établissements. Nous avons, à cet égard, élaboré différents [outils](#)¹¹ pour nos syndicats affiliés, notamment pour proposer des balises éthiques à adopter dans chaque établissement. Les effets de l'intelligence artificielle sur la profession enseignante font aussi l'objet de travaux spécifiques sur le plan juridique, par exemple en ce qui concerne la surveillance en continu, la responsabilité dévolue pour chacune des tâches pédagogiques ou encore l'autonomie professionnelle.

La FNEEQ a soutenu la mise en place de plusieurs comités internes ayant pour mandat de réfléchir et d'accompagner les syndicats face au déploiement de l'IAg selon les divers ordres d'enseignement. Divers rapports et outils ont été rédigés, portant, par exemple, sur le plagiat, les transformations pédagogiques et les impacts sur les tâches professionnelles.

Un autre rapport en cours de rédaction vise, quant à lui, à mettre en relief les effets délétères du recours à l'intelligence artificielle sur les processus d'apprentissage des étudiant-es et sur les relations interpersonnelles et plus particulièrement les rapports enseignant-e-étudiant-e. Enfin, mentionnons que nos comités ont participé à diverses instances et assemblées syndicales pour discuter de ces questions afin de nourrir une perspective critique et éthique sur l'intégration de l'IA et le recours à l'IAg dans le réseau de l'enseignement supérieur.

¹¹ FNEEQ-CSN, « L'IA dans les établissements d'enseignement », [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/fr/ia-dans-les-etablissements-denseignement/> (page consultée le 11 mars 2026).

Liberté académique

Comme pour celui de l'intelligence artificielle, la Fédération étudie cet enjeu depuis de nombreuses années. D'abord, nous nous y sommes intéressé-es sous l'angle de l'invocation abusive du devoir de loyauté par des employeurs. Nous avons également abordé cette question à partir de situations rapportées dans les médias afin de développer une position approfondie.

Nous estimons qu'il est possible de mieux protéger la liberté académique tout en soutenant des politiques d'équité, de diversité et d'inclusion.

Nous avons participé aux travaux de la commission Cloutier en 2021, puis aux débats parlementaires sur la Loi en 2022. Nous avons également négocié, dans le cadre du renouvellement de la convention collective des enseignant-es de cégep l'ajout d'une annexe sur la liberté académique.

Cela dit, comme nous l'avons affirmé plus haut, les mesures de protection et de promotion de la liberté académique s'avèrent insuffisantes. La loi appliquée dans les universités devrait être élargie à l'ordre collégial afin d'ajouter une protection législative à ce droit fondamental. Nous avons, par le passé, évoqué que la liberté académique devrait être intégrée à la Charte des droits et libertés afin de confirmer son statut de droit quasi-constitutionnel et donc sa suprématie sur d'autres dispositions législatives, notamment celle relative au devoir de loyauté.

La Fédération poursuit ses suivis des travaux des comités institutionnels sur la liberté académique en milieu universitaire et des rapports remis au ministère de l'Enseignement supérieur. Tel que nous l'avons évoqué dans la section précédente, c'est à partir de cette veille que nous constatons certaines insuffisances dans le travail de ces comités.

EDI (équité, diversité, inclusion)

Comme mentionné à la question précédente, en plus des travaux de réflexion menés par la FNEEQ et des représentations politiques associées, nous encourageons et soutenons nos syndicats affiliés à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité en emploi par des comités locaux et un comité national (pour les cégeps).

La FNEEQ-CSN peut compter sur un réseau de comités dédiés à la représentation de la diversité (Femmes, Diversité sexuelle et pluralité des genres, Interculturalité, discrimination et racisme systémique au travail et éducation, pour ne nommer que ceux-là). Ces comités contribuent à la Fédération dans l'élaboration d'outils et en nourrissant notre discours.

Avec ces comités, nous avons mis en place plusieurs activités d'éducation politique de nos membres, notamment par l'organisation de dîners-causeries, la formation, ainsi que la

production de rapports. Notons au passage le développement d'un *Guide antiraciste*¹² afin d'explorer et de s'approprier les notions au cœur du concept de racisme systémique. Nous avons également travaillé à l'élaboration d'un glossaire sur les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle¹³.

La Fédération travaille aussi à devenir plus représentative de la diversité de ses membres.

Les changements climatiques

La crise écologique et climatique constitue sans doute la menace la plus critique pour l'humanité. L'indifférence des élites politiques et économiques à l'endroit de ce phénomène n'est pas sans lien avec les attaques contre la science que nous avons déplorées dans la section sur la liberté académique. Les conséquences environnementales de l'IA, et des technologies en général, sont de plus en plus documentées également.

Il est indéniable qu'à ce titre, l'enseignement supérieur a un rôle à jouer afin de diffuser l'information et de contribuer à la transformation de la société.

À cet égard, la Fédération a contribué à l'organisation d'États généraux *Transformations en cours*¹⁴, initié par l'organisme Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique. Ce projet, qui a bénéficié d'une subvention du Fonds d'action québécois pour le développement durable, visait notamment à voir comment le réseau de l'enseignement supérieur peut répondre à la crise socioécologique et a permis de réunir du personnel enseignant et des étudiant·es de l'enseignement supérieur ainsi que des chercheur·euses et intervenant·es en environnement. Lors de l'événement majeur de ce projet, tenu au début du mois de janvier 2026, le comité organisateur a vu « se dégager une vision très nette des campus comme laboratoires de transition socioécologique ancrés dans un milieu de vie donné, ce qui appelle le développement de pédagogies nouvelles (par projets, d'enquête, de terrain, des communs)¹⁵ ».

En plus des activités entourant le projet *Transformations en cours*, la FNEEQ et ses syndicats poursuivent leurs représentations afin de soutenir l'intégration de clauses de nature environnementale dans les conventions collectives, la participation à des initiatives locales de concertation en environnement.

Notons, au passage, que l'état des finances publiques prive les établissements de moyens pour accélérer la transition et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

¹² Comité IDRSTE de la FNEEQ-CSN, *Guide antiraciste*, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/guide-antiraciste-final.pdf> (page consultée le 24 mars 2026).

¹³ Dominique Dubuc FNEEQ-CSN, *Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle*, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Glossaire-final-21082017.pdf> (page consultée le 24 mars 2026). Notez qu'une mise à jour de ce guide est en cours de préparation et devrait être diffusée plus tard au printemps 2026.

¹⁴ Transformations en cours [en ligne] <https://www.transformationsencours.ca/> (page consultée le 11 mars 2026).

¹⁵ Nova Doyon et Garance Malivel, « Les États généraux de l'enseignement pour la transition écologique et sociale : innover et transformer », *Nouveaux cahiers du socialisme*, printemps 2026 (à paraître).

3. Quels obstacles devraient-êre levés pour faciliter l'adaptation de votre organisation face aux changements évoqués?

Nous estimons que trois obstacles principaux contraignent l'enseignement supérieur : l'absence de volonté politique¹⁶, le sous-financement¹⁷ de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'état de vétusté des infrastructures. Nous estimons, par ailleurs, qu'une véritable politique de redistribution de la richesse doit être aussi envisagée afin d'éliminer les inégalités sociales et de donner les ressources requises à l'État.

Absence de volonté politique

Sur les enjeux de l'intelligence artificielle, de la liberté académique et de la collégialité, il suffirait d'un peu de volonté politique pour améliorer l'encadrement législatif. L'adoption de lois, ou la modification de lois existantes, pourrait se faire facilement sans coût supplémentaire pour l'État. Cependant, le parti pris affairiste ou managérial des élites politiques empêche la mise en œuvre de décision structurante.

Il en va de même de certaines orientations de directions d'établissement qui se voient de plus en plus comme des dirigeant·es d'entreprises privées « comme les autres ». Or, il nous semble que l'enseignement supérieur doit être considéré comme un service public dans lequel la collégialité doit être perçue comme le principe central de gestion.

Financement insuffisant

La question des moyens financiers demeure centrale. Elle n'est pas étrangère aux contraintes précédemment évoquées. Les budgets des établissements de l'enseignement supérieur ne suivent pas l'augmentation des coûts de système. Nous réitérons qu'à cet égard, le financement de l'enseignement public devrait être prévisible, public, universel et avec des conditions minimales. Il est difficile de mettre en place des initiatives structurantes et formatrices sans financement adéquat : l'intelligence artificielle étant le meilleur exemple à ce sujet. Pour bien former le personnel des établissements, il faut pouvoir le libérer d'autres charges.

¹⁶ Combiné à l'adhésion des élites et de certain·es gestionnaires à l'approche manageriale

¹⁷ On pourrait aussi parler de mal financement quand celui-ci est dirigé à des fins privilégiées par le Gouvernement plutôt que celles déterminées par les établissements.

Des infrastructures vétustes

La vétusté des infrastructures est, on l’a dit, un obstacle pour assurer l’efficacité énergétique des établissements, mais aussi pour accueillir une population étudiante grandissante. Rappelons que 40 % des bâtiments des universités et 65 % des cégeps sont en mauvais ou très mauvais état avec un déficit de maintien des actifs qui dépasse les 2 G\$¹⁸. Si des constructions neuves s’avèrent parfois nécessaires, il semble que la rénovation de bâtiments soit moins payante pour une couverture médiatique.

Redistribuer les richesses

Afin d’assurer plus d’équité dans le système d’éducation, il est aussi nécessaire de donner les moyens aux établissements afin de les accompagner correctement dans les changements induits par des besoins diversifiés. Ainsi, l’État doit prendre les moyens pour augmenter les ressources publiques plutôt que de diminuer les impôts. Il faut aussi mettre en œuvre des politiques plus agressives de redistribution de la richesse collective afin de pouvoir répondre aux besoins des familles, notamment en matière de soutien au revenu, au logement et à la santé, et ce, dès le plus jeune âge.

¹⁸ Ces chiffres datent de 2024. De plus, dans le cadre du dernier Plan annuel de gestion des infrastructures publiques, on constate que le MES n’a toujours pas répondu aux recommandations de la vérificatrice générale et qu’il ignore l’état actuel des infrastructures. Gouvernement du Québec, *Plan annuel de gestion des infrastructures publiques*, [en ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2026-2027/7_plans_annuels_gestion_investissements.pdf (page consultée le 24 mars 2026).

4. MÉDIAGRAPHIE THÉMATIQUE

Intelligence artificielle

Comité école et société, FNEEQ-CSN, *Intelligence artificielle en éducation. De la mission à la démission sociale : replaçons l'humain au cœur de l'enseignement* [en ligne]

https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2023-05-05-Rapport-IA_VFIALE_3_JA.pdf

(page consultée le 12 mars 2026).

Conseil supérieur de l'éducation et CEST, *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*, [en ligne]

<https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/50-0566-RP-IA-generative-enseignement-superieur-enjeux-ethiques.pdf> (page consultée le 12 mars 2026).

Ministère de l'Enseignement supérieur, *Déploiement et intégration de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur – cadre de référence issu des travaux de l'instance de concertation nationale sur l'IA en enseignement supérieur*, [en ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/enseignement-superieur/cadre-reference-travaux-instance-ia-es.pdf> (page consultée le 12 mars 2026).

Fannie Bussièrès McNicoll, Nicholas De Rosa et Jeff Yates, « Sondage exclusif : un étudiant sur trois transgresse les règles à l'aide de l'IA, 28 janvier 2026, [en ligne]

<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/15239/sondage-intelligence-artificielle-ia-universite-cegep-etudiants> (page consultée le 12 mars 2026).

FNEEQ-CSN, « L'IA dans les établissements d'enseignement », [en ligne]

<https://fneeq.qc.ca/fr/lia-dans-les-etablissements-denseignement/> (page consultée le 11 mars 2026).

FNEEQ-CSN, Avis transmis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de sa consultation sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur: enjeux pédagogiques et éthiques. [en ligne]

https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Consultation_CSE_CEST_IA_FNEEQ_BL_8-06-2023.pdf

Liberté académique

Zacharie Goudreault, « Une poignée de plaintes pour atteinte à la liberté universitaire dans les établissements québécois », *Le Devoir*, 3 janvier 2026, [en ligne]

<https://www.ledevoir.com/actualites/education/945177/poignee-plaintes-atteinte-liberte-universitaire-etablissements-quebecois> (page consultée le 12 mars 2026).

Christine Gauthier, FNEEQ, « À quoi sert la loi québécoise sur la liberté académique dans les universités », *Le journal de Montréal*, 10 février 2026, [en ligne]

<https://www.journaldemontreal.com/2026/02/10/a-quoi-sert-la-loi-quebecoise-sur-la-liberte-academique-dans-les-universites> (page consultée le 12 mars 2026).

Comité école et société de la FNEEQ-CSN, *Réflexion sur la liberté académique incluant les enjeux du racisme et de la discrimination systémiques* [en ligne] https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-11-17_Dossier-Liberte%CC%81-acade%CC%81mique_CF2.pdf

Mémoire de la FNEEQ-CSN sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, 2021, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-06-30-Me%CC%81moire-sur-la-reconnaissance-de-la-liberte%CC%81-acade%CC%81mique.pdf>

Mémoire de la FNEEQ-CSN en réponse au projet de loi no 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire, 2022, [en ligne], https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2022-05-05_Projet-de-loi-32_liberte%CC%81-acade%CC%81mique_Me%CC%81moire-FNEEQ-CSN.pdf

EDI (et sélection)

Comité école et société de la FNEEQ-CSN, *Diversification des profils étudiants – 1^{ère} partie – Cadre de réflexion* [en ligne] [Rapport présenté au bureau fédéral du 12 janvier 2024](#)

Comité école et société de la FNEEQ-CSN *Diversification des profils étudiants : pistes d’inclusion dans un système discriminant* [en ligne] [Rapport présenté et adopté au Conseil fédéral du 11 au 13 juin 2025](#)

Rapport du comité IDRSTE de la FNEEQ-CSN *Portrait des difficultés que vivent les membres de la Fédération issus des groupes racisés, et de la représentativité de ces mêmes membres dans ses syndicats et leurs instances statutaires (décembre 2019)*, [en ligne] https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2019-12-040506_Rapport-comite-IDRSTE_portrait_CF.pdf (page consultée le 11 mars 2026).

Caroline Frisco, Elsa Myotte et Guillaume Poliquin, *Formule révisée de la CRC : vraiment équitable ?*, [en ligne] https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Point-8_Cote-R-collegial_Presentation_CRC_CF_FNEEQ_04-12-19_v2.pdf (page consultée le 11 mars 2026).

Comité IDRSTE de la FNEEQ-CSN, *Guide antiraciste*, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/guide-antiraciste-final.pdf> (page consultée le 24 mars 2026).

Dominique Dubuc FNEEQ-CSN, *LGBTQI2SNBA+*, [en ligne] <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Glossaire-final-21082017.pdf> (page consultée le 24 mars 2026). Notez qu’une mise à jour de ce guide est en cours de préparation et devrait être diffusée plus tard au printemps 2026.

Changements climatiques

Transformations en cours [en ligne] <https://www.transformationsencours.ca/> (page consultée le 11 mars 2026).

Nova Doyon et Garance Malivel, « Les États généraux de l’enseignement pour la transition écologique et sociale : innover et transformer », *Nouveaux cahiers du socialisme*, printemps 2026 (à paraître).

Financement

Gouvernement du Québec, *Plan annuel de gestion des infrastructures publiques*, [en ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2026-2027/7_plans_annuels_gestion_investissements.pdf (page consultée le 24 mars 2026).